

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 10 Décembre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 197/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Décembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ASSOCIATIONS - Subvention au bénéfice de Familles Rurales de l'Ain - centre de loisir de Corbonod.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2-3 concernant les « études, création et gestion de structures de loisirs sans hébergement pour la jeunesse »,

Vu la délibération n°CC 171/2018 en date du 24 juillet 2018 portant sur la convention avec Familles rurales.

Vu l'inscription faite au budget primitif 2019 pour 25 000.00 € (voté le 12/03/2019, délibération N° CC 44-2019)


Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de gestion des centres de loisirs et qu'elle a soutenu financièrement les centres de loisirs de la Donnaz-Triolet et de Franc lens.

Considérant que le centre de loisir de Corbonod est géré par Familles rurales de l'Ain.

Considérant que la CC Usse et Rhône a validé la convention avec Familles rurales de l'Ain par délibération du Conseil communautaire en date du 24 juillet 2018 mais que le montant du soutien financier de l'exercice 2019 devait être revu.

Considérant que l'association demande, pour l'exercice 2019, un soutien financier à hauteur de 31 000 € et ce conformément à la convention signée.

Le Président propose au Conseil communautaire de valider cette subvention de 31 000 € au centre de loisirs de Corbonod suite à la présentation de leur budget et sur la base de la convention validée le 24 juillet 2018.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 
ID : 074-200070852-20191210-CC_197_2019-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de la subvention de 31 000.00 € au bénéfice de l'association Familles Rurales de l'Ain au titre de l'exercice 2019 et non de 25 000.00 € tel qu'inscrit au BP 2019 (compte 6574).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification